

CONSEIL MUNICIPAL

du 28 novembre 2014.

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze le vingt huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt et un Novembre deux mil quatorze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : M. Dominique CLAVERIE, M. Thierry TECHOIRES, Mme Monique POLSTER, M. Jean-Pierre GAILLAUD, M. Alain SIDAOU, Mme Cécile MALLET, Mme Bénédicte DELAVAUD, Mme Nadine JOLIVET, M. Daniel CARON, Mme Sylvie WENDLING, M. Laurent HALIN, Mme Cécile BART, M. Grégory HOLTON, Mme Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, Mme Elodie POUVREAU, Mme Christine BUORO, Mme Marie-Françoise LEVADOU, Mme Jean-Marie BROSSIER.

Absents excusés : M. Matthieu BLONDLOT (procuration à M. Dominique CLAVERIE), Mme Katell TOUBOULIC (procuration à Mme Sylvie WENDLING), M. Philippe LACOSTE (procuration à M. Thierry TECHOIRES), M. Jean-Paul MERCADIE (procuration à M. Jean-Marie BROSSIER), Mme Danielle BERRUYER (procuration à Mme Christine BUORO).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Micheline ROUZIER-TOUSSAIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A la requête du groupe d'opposition il est demandé de préciser les motifs de leurs votes en séance du 29 Septembre 2014 sur les points suivants :

- *Point 3 : « Estiment que le chemin La Tour, desservant peu d'habitations, ne constitue pas une priorité contrairement à d'autres portions de route plus fréquentées ».*
- *Point 5 : « Regrettent que Mme LEVADOU n'ait pas été informée de la réunion de la commission « Vie associative ». Ils estiment donc qu'ils n'ont pas les éléments nécessaires pour juger de la pertinence des choix effectués ».*
- *Point 9 : « Il regrette la suppression de la gratuité de ce service accordé aux Martillacais ».*

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU

1 / SDEEG : Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

La commune de Martillac veut encourager la transition énergétique par le développement des bornes de recharges pour véhicules électriques en partenariat avec le SDEEG et propose d'en implanter deux sur le « Parking du Pas de l'Ane », propriété de la commune. La participation de la commune pour la maintenance et l'exploitation d'une IRVE par le SDEEG requièrent une participation de la commune à hauteur de 300 € par an et par point de charge.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

2 / SDEEG : Transfert du pouvoir concédant de la concession Gaz au SDEEG.

En application de l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales tendant à maîtriser la demande de gaz et les statuts du SDEEG modifiés le 22 août 2006, la Commune décide de transférer la concession Gaz au SDEEG, compte tenu des compétences techniques induites, des enjeux de sécurité et de qualité du gaz distribué à compter du 01 Décembre 2014.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

3 / Transfert d'office de « l'impasse de Mirebeau » et de la « route de l'Abeilley » dans le domaine public communal : lancement de la procédure.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les voies, les réseaux et les espaces communs de « l'Impasse de Mirebeau » et de la « Route de l'Abeilley » sont restés propriété privée. Cependant, des espaces sont ouverts à la circulation publique et participent au maillage routier de la Commune.

Les dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme prévoient la possibilité de réaliser un transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal.

Cette procédure permet d'incorporer d'office dans le domaine public de la commune des voies privées ouvertes à la circulation publique. A cet effet, une enquête publique sera lancée et à l'issue de celle-ci le Conseil Municipal se prononcera sur le transfert d'office qui interviendra sans indemnité et éteindra tous droits réels existants sur les biens transférés.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (Mme Christine BUORO, Mme Danielle BERRUYER, Mme Marie-Françoise LEVADOU, M. Jean-Marie BROSSIER, M. Jean-Paul MERCADIE).

POUR : 17

NPPAV : 1 (M. Grégory HOLTON).

4 / Subvention à l'Ecole des Bois.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat, la Commune de Martillac souhaite procéder au versement d'une subvention de fonctionnement pour les enfants Martillacais qui fréquentent l'Ecole des Bois de Martillac, comme suit :

pour les enfants scolarisés en Elémentaire(14), 432,45 € /élève (base coûts de fonctionnement 2013)

Pour les enfants scolarisés en Maternelle (12), un forfait de 150,00 € /élève.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

5 / Barèmes séjour Ski du 23 au 28 Février 2015 (Adolescents).

Budget Prévisionnel de l'opération (12 jeunes accompagnés de 2 animateurs sur 6 jours)

Dépenses : 8 172,00 €, détaillé comme suit

- Frais d'encadrement (2 animateurs titulaires) : 3 300, 00 € (coût Employeur, toutes charges comprise)
- Frais d'activités, de transports et hébergement: 4 872,00 € (348€ x 14 (12 ados + 2 animateurs))

Recettes : participation des familles basée sur le Quotient familial, suivant les barèmes ci-dessous :

Séjours SKI 2015 (Barèmes des taux d'effort / Quotient familial)

Allocataire	Nombre d'enfants	Taux d'effort	Supplément hors commune	Plancher	Plafond	Prix mini	Prix maxi
	1	1,875000 %	+30,00%	1 333,33	3 093,33	25,00	58,00
	2	1,561500 %	+30,00%	1 601,02	3 714,38	25,00	58,00
	3	1,171500 %	+30,00%	2 134,02	4 950,92	25,00	58,00
	4 et +	0,937500 %	+30,00%	2 666,67	6 186,67	25,00	58,00

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

6 / Service Restauration : convention Commune /CCAS de Martillac.

Le CCAS de Martillac est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale et souhaite mettre en place un service de Portage de repas à domicile.

Le service communal de restauration scolaire qui offre aux enfants et adultes qui le fréquentent la possibilité de prendre les repas du midi peut évoluer et permettre un Portage de repas à domicile pour les personnes de Martillac qui en présentent le souhait et la nécessité.

Dans ce contexte il est proposé de passer une convention entre le CCAS et la Commune qui va définir les conditions de fonctionnement du « Service à la Personne de Portage de Repas à Domicile ».

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

7 / Dénomination d'une nouvelle voie sur le site de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Suite à la demande écrite présentée par la Communauté de Communes de Montesquieu, concernant la nouvelle voie créée en prolongement de l'Allée Jacques MONOD existante, il est proposé de nommer son extension à l'identique (allée Jacques MONOD).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

8 / Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les commerces installés sur les trottoirs.

En application de l'article L. 2221-1 du CGCT, il est proposé d'instaurer une redevance d'occupation pour les terrasses de commerces sur les trottoirs, fixée à 12,00 €/an.

Cette recette sera perçue au compte 7338 du budget de la commune à compter du 1^{er} janvier 2015.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

Questions diverses :

- **Association CABO**

La commune est propriétaire de terrains à Cadaujac qu'elle projette de mettre en vente. L'association rencontre des difficultés pour retrouver un lieu d'implantation, la commune de Saint-Médard d'Eyrans et l'Hermitage ayant refusé de les accueillir.

- **Resto du Cœur**

Pour la même raison, vu la vétusté de ses bâtiments et à la demande du Maire de Cadaujac et de la C.C.M les Resto du Cœur doivent également déménager. Peut-être trouver un local sur la zone industrielle ?

- **Projet « La Haille »**

Le dossier concernant le terrain « La Haille » est développé. Tous les interlocuteurs s'étant réunis en Mairie, 4 projets devraient aboutir autour d'une maison médicalisée, d'1 RSS (appartements séniors), de 10 logements pour accédants à la propriété et de 10 lots à bâtir.

- **C. C. M.**

Depuis plusieurs mois les communes de Martillac et de Cadaujac réfléchissent à améliorer les conditions d'accueil et d'équipements de la Z. A de Malleprat. Ainsi une aire de covoiturage (sur Cadaujac) et une nouvelle signalétique à l'entrée de la commune devraient aboutir, portées par la Communauté de Communes de Montesquieu.

- **Montesquieu Football Club**

Les problèmes de trésorerie du Montesquieu Football Club sont abordés (perte de 25 000 € + 13 000 € sur la 2° Graves Cup) et quelques solutions préconisées comme l'arrêt de cette grosse manifestation et ses voyages et la recherche de sponsors. Le Comité dirigeant pense résorber son déficit en 3 ans...

- **Téléthon**

Le programme du Téléthon des 5 et 6 Décembre est précisé.

- **O. M. S. L. C**

Pour information il est précisé que l'OMSLC va devenir « Martillac Loisirs ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 56.